



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Guide d'utilisation du dispositif de contrôle sanitaire pour les professionnels de l'évènementiel

V2.01 – 04/06/2021

Direction générale de la santé

Sommaire

Version temporaire

1. Contexte
2. Cadre réglementaire et sanitaire du dispositif
3. Présentation du dispositif
4. Installation et mise à jour du dispositif
5. Intégration du dispositif dans le parcours participants et mesures de communication
6. FAQ
7. Annexes :
 - Présentation TousAntiCovid Carnet
 - Exemple de preuves de test et de vaccin officielles au format papier
 - Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication
 - Supports de communication sur place, pour les participants et les organisateurs
 - Contacts
 - Rappel des mesures dictées par le Ministère chargé des Sports
 - Retours d'expérience

Contexte et objectifs du kit de déploiement

Version temporaire

Contexte général

- La Direction générale de la santé (DGS) a développé un dispositif de contrôle sanitaire via l'application **TousAntiCovid Verif**. Elle permet de vérifier l'authenticité des preuves sanitaires (tests RT-PCR ou antigénique, vaccin) présentées au format papier et/ou téléchargées dans l'application **TousAntiCovid Carnet**.
- Ce contrôle sanitaire s'effectue avant l'entrée du participant à l'évènement.

Ce dispositif de vérification est disponible sous forme d'application sur mobile ou tablette Android/iOs. Il permet de contrôler 2 types de preuves:

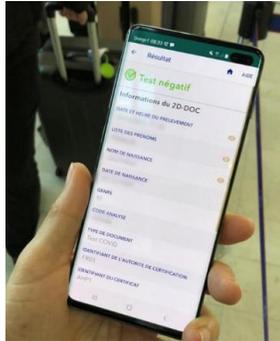
- Les preuves de tests RT-PCR ou antigénique (positifs et négatifs)
- Les preuves vaccinales (cycle vaccinal complet)

La vérification concerne uniquement à ce jour les preuves de tests RT-PCR ou antigénique (et à compter du 09.06.2021 les certificats de vaccination et de rétablissements de la Covid-19) conformément aux règles sanitaires en vigueur, sur la métropole et les Outre-mer.

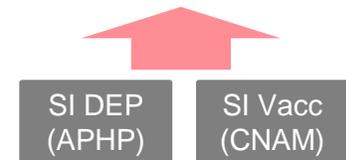
- **Comment le participant peut-il récupérer ces preuves?**
 - Les preuves de tests sont disponibles depuis le portail SI-DEP
 - Les preuves de vaccinations sont disponibles depuis le portail de l'Assurance Maladie
 - Ces preuves peuvent être chargées sur l'application TousAntiCovid Carnet.
- Ce dispositif sera élargi début juillet 2021 avec le système européen Digital Covid19 Certificate afin d'assurer la compatibilité du dispositif de vérification avec les preuves émises par les différents pays européens et permettre à ces derniers de vérifier les preuves émises par l'Etat français.



TAC Carnet



TAC Verif Lite



Objectifs du Kit de déploiement

- **Rendre autonome les professionnels de l'évènementiel sur la mise en place du nouveau dispositif de contrôle sanitaire.**
- Ce Kit a été élaboré sur la base d'expérimentations encadrées par la Direction Générale de la Santé.
- Il présente les éléments nécessaires pour sécuriser le déploiement du dispositif :
 - Le cadre réglementaire et sanitaire
 - L'outil TousAntiCovid Verif, son installation et la mise à jour des règles sanitaires
 - Les points de contrôles sur le parcours participant
 - Les éléments de communication à prendre en compte
 - La démarche générale de déploiement
 - Une FAQ
 - Des présentations et templates de communication en annexes

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Le dispositif TousAntiCovid de contrôle sanitaire respecte le cadre réglementaire et sanitaire défini par l'Etat français.

Authenticité des preuves

- Le portail SI-DEP est le système officiel certifiant les preuves de tests RT-PCR ou antigénique et preuves de rétablissement (tests positifs). Le portail SI-DEP est uniquement accessible au travers du mail ou du SMS reçu après avoir effectué le test.
- Le portail VACCIN COVID de l'Assurance Maladie est le système officiel certifiant les preuves de vaccination: <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>
- Les preuves de ces deux systèmes peuvent être imprimées ou importées dans l'application TousAntiCovid Carnet

Utilisation de TousAntiCovid Carnet

- **Interrogée le 19 avril 2021 par le ministère des Solidarités et de la Santé, la CNIL rappelle dans son avis du 22 avril 2021 que :**
« *Le caractère volontaire de l'usage de TousAntiCovid et, donc, de sa fonctionnalité "Carnet de tests" doit rester une garantie essentielle du dispositif. L'utilisation de cette application ne peut donc constituer une condition à la libre circulation des personnes.* »

Point d'attention concernant l'utilisation d'API ou d'applications tierces

- Comme précisé dans la Loi SEUS du 2 juin 2021 et ses décrets d'application, l'intégration des contrôles à des systèmes existants (type billetterie) via API ou l'utilisation d'autres applications que TAC Verif sera proscrite

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Règles sanitaires liées aux évènements

Les règles liées à l'utilisation du pass sanitaire peuvent être retrouvées sur le site du [Gouvernement](#). Sauf mention particulière, l'accès à un évènement de plus de 1 000 participants est conditionné par la présentation d'une preuve sanitaire. Il existe trois types de preuves sanitaires valides.

Preuves sanitaires valides

Preuve d'un schéma vaccinal complet (nombre de doses + délai nécessaire pour le développement des anticorps).

A date, seuls les vaccins reconnus par l'Agence européenne des médicaments peuvent constituer une preuve, mais la Commission européenne souhaite intégrer des vaccins reconnus par l'OMS.

Test négatif : test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h au moment du contrôle

Preuve de rétablissement : test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois



- **Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec une pièce d'identité afin de s'assurer de la concordance de la preuve présentée au nom du participant.**
- **Les autotests ne donnent pas lieu à une émission de preuve certifiée et ne sont pas considérés comme preuve sanitaire.**

Gouvernance de la mise à jour des règles dans TousAntiCovid Verif

- L'application TousAntiCovid Verif effectue des règles de contrôle qui sont paramétrées de façon centralisée au niveau d'IN Groupe.
- Les mises à jour de règles sont notifiées sur l'application TousAntiCovid Verif

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Evènements concernés

Les événements ou lieux impliquant des grands rassemblements à des fins de loisirs, que l'on peut programmer, seront concernés par le pass s'ils présentent des risques d'attroupement ou de maintien de beaucoup de personnes ensemble en situation statique. Parmi les lieux concernés, on retrouve :

- chapiteaux, salles de théâtre, salles de spectacles sportifs ou culturels, salles de conférence ;
- salons et foires d'exposition (par hall d'exposition) ;
- stades, établissements de plein air et établissements sportifs couverts ;
- parcs à thèmes (seulement pour les catégories d'établissements qui le composent, comme par exemple un restaurant à l'intérieur du parc) ;
- grands casinos ;
- festivals assis ou debout de plein air ;
- compétitions sportives de plein air en extérieur (si les conditions de faisabilité sont établies) ;
- croisières et bateaux à passagers avec hébergements au-delà de 1 000 passagers ;
- autres événements, lorsqu'ils sont spécifiquement localisés (bals organisés par les collectivités, par exemple).



Les organisateurs sont responsables de la bonne mise en place et de la logistique permettant de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Ceci implique la vérification de la preuve sanitaire en simultanément avec la carte d'identité pour s'assurer de la concordance entre la preuve sanitaire et l'identité du participant.

• Evènements sportifs

Les règles générales liées aux événements sportifs peuvent être retrouvées sur le site du [Ministère Chargé des Sports](#). L'évolution de ces règles doit être suivie sur le site.

• Evènements culturels

Les règles générales liées aux événements culturels peuvent être retrouvées sur le site du [Ministère de la Culture](#). L'évolution de ces règles doit être suivie sur le site.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif Lite

Installation/MAJ TAC Verif
Lite

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Cadre général pour les évènements entre 1000 et 5000 participants

A compter du 09.06.2021, l'utilisation du pass sanitaire sera indispensable pour la tenue de ces évènements.

Cadre général pour les évènements de plus de 5000 participants

A compter du 30.06.2021 il sera possible d'organiser des évènements de plus de 5000 participants. L'utilisation du pass sanitaire sera indispensable pour la tenue de ces évènements.

Comment appliquer le seuil des 1000 visiteurs ?

Tout organisateur qui prévoit d'accueillir plus de 1 000 personnes ou spectateurs simultanés (par ex. par la mise en vente de 1 000 billets) lors d'un évènement éligible au pass sanitaire doit exiger sa présentation à l'entrée de l'évènement. La jauge de 1 000 ne se calcule donc pas en fonction de la capacité d'accueil théorique de la salle ou de l'établissement. Si plus de 1000 billets sont prévus d'être vendus, il faut prévoir le pass (même si dans le faits, seuls 900 personnes se présentent à l'évènement).

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif Lite

Installation/MAJ TAC Verif
Lite

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Les agents sont équipés de l'application TousAntiCovid Verif (TAC Verif) pour effectuer les contrôles de preuves sanitaires (tests RT-PCR ou antigénique, vaccin) présentées soit sur l'application TousAntiCovid Carnet du participant, soit au format papier.

LECTEUR DE PREUVES SUR TOUSANTICOVID



Preuve intégrée dans
l'application TousAntiCovid
Carnet du participant

- TAC Verif Lite sur smartphone ou tablette (Android/iOS)

LECTEUR DE PREUVES SUR PAPIER



Documents statut sanitaire
(certificat de vaccination ou de test
RT-PCR ou antigénique) provenant
de SI-DEP et du portail de
l'Assurance Maladie

- TAC Verif Lite sur smartphone ou tablette (Android/iOS)

- **L'application TAC Verif Lite est disponible sur les stores Google et Apple depuis le 30/05.**

Présentation TAC,
TAC Verif en annexe

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif Lite

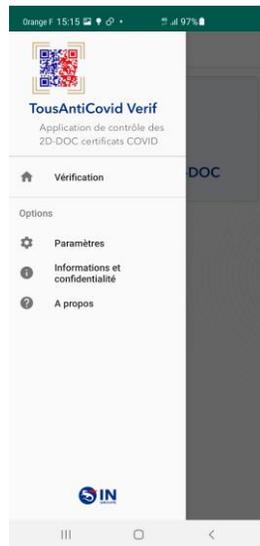
Installation/MAJ TAC Verif
Lite

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Présentation TousAntiCovid Verif Lite



1. Ecran d'accueil

- Au lancement de l'application, la fonction de **vérification** est proposée



2. Scan de la preuve

- L'appareil photo du smartphone permet de scanner les 2D-DOC affichées par l'application TousAntiCovid grâce à la fonctionnalité Carnet, ou présentes sur les preuves officielles au format papier ou pdf.
- Le 2D-DOC est lu par l'application une fois celui-ci entièrement contenu dans le cadre affiché à l'écran

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

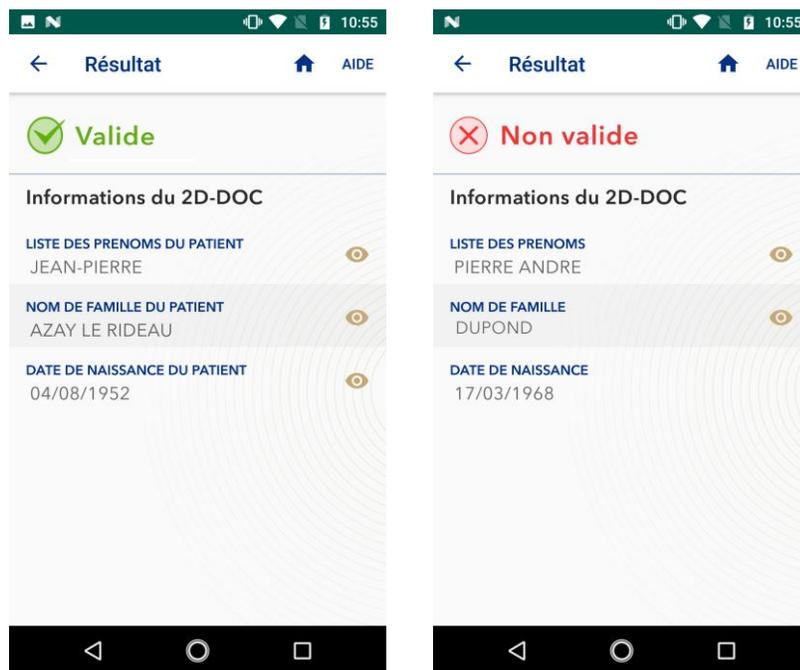
Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Présentation TousAntiCovid Verif Ltie



3. Affichage des résultats

- L'application extrait les informations depuis le 2D-DOC et les affiche avec un message en **vert** ou en **rouge** selon la validité de la preuve sanitaire. Le lecteur ne donne pas de détail sur le type de preuve contrôlée et ne donne pas la raison de l'invalidité de la preuve le cas échéant.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Exemple de preuves 2D-DOC à scanner



Test non valide



Test non valide



Test non valide



Cycle vaccinal non valide



Cycle vaccinal valide

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Installation

- L'application TousAntiCovid Verif est disponible sur les stores d'applications mobiles (Android, iOS). L'application peut être installée sur smartphone et tablette, et ne nécessite pas de droit d'accès particulier.
- **Modalité d'installation :**
 - *Déploiement par équipement* : l'application TAC Verif est téléchargée depuis chaque équipement mobile

Mises à jour

- Si les règles sanitaires ou le fonctionnement de l'application Tous Anti Covid Verif sera automatiquement mise à jour.
- A compter du 09/06, les cycles de vaccinations complets ayant fait l'objet d'une preuve certifiée par le portail VACCIN COVID seront considérés comme preuve valable et pourront être scannés par TAC Verif. A partir du 01/07, les preuves certifiées au format européen, seront également prises en compte par TAC Verif.
- Entre le 09/06 et le 01/07, les personnes présentant une preuve de vaccination étrangères devront présenter une preuve certifiée française (test RT-PCR ou test antigénique): TAC Verif est automatiquement mis à jour pour prendre en compte ces nouvelles preuves.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

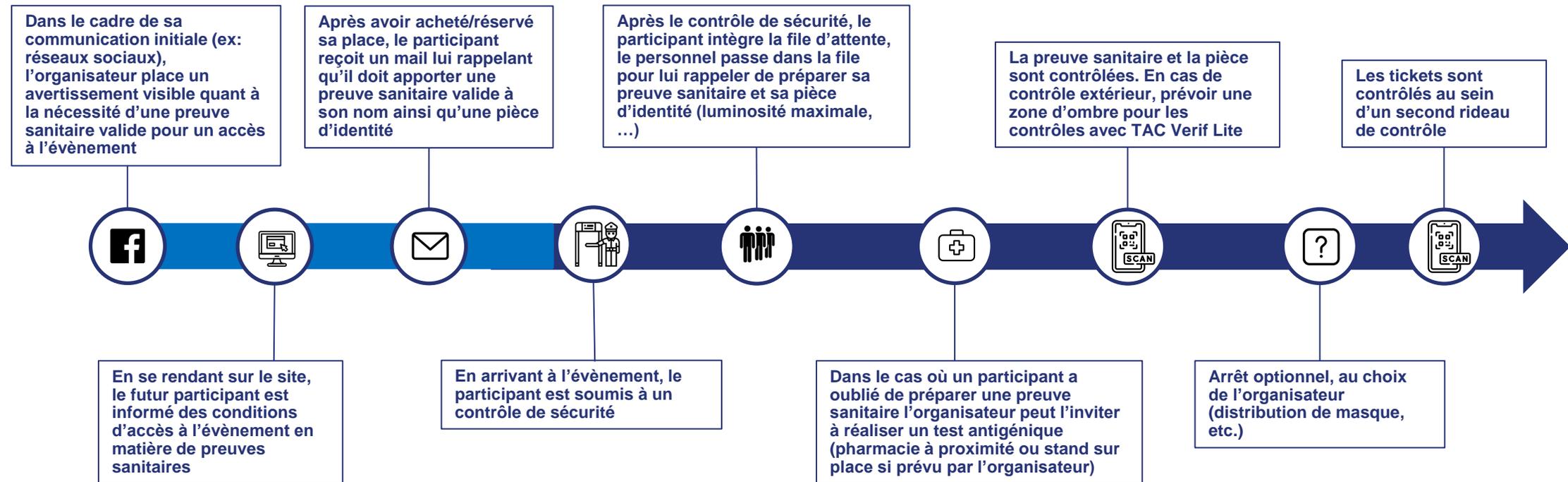
Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Proposition de parcours participant

Le parcours suivant est une **proposition** basée sur le dispositif observé pour le concert test à l'Accor'Hôtel Arena du 29 mai 2021.



Si un évènement s'étend sur plusieurs jours, l'organisateur doit vérifier les preuves sanitaires chaque jour et le participant doit chaque jour présenter une preuve sanitaire valide (à l'exception des évènements dans lesquels le participant est contrôlé à son entrée et reste sur le lieu pendant toute la durée de l'évènement).

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Recommandations pour optimiser l'utilisation du pass sanitaire pendant un évènement

- **Vérification de la preuve sanitaire et de la carté d'identité en simultané**

Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec une pièce d'identité afin de s'assurer de la concordance de la preuve présentée au nom du participant. Le personnel en charge de la vérification des preuves sanitaires doit être ajouté dans le cahier d'identification des contrôleurs.

- **Zones abritées pour la vérification de la preuve sanitaire lors d'évènements en extérieur**

Il est conseillé d'organiser la vérification des preuves sanitaires dans une zone abritée puisque le soleil ou la pluie peuvent entraîner des difficultés de lectures de preuves sur mobile.

- **Option de stand de test sur le lieu de l'évènement**

Pour certains types d'évènements pour lesquels aucune solution de réalisation de test n'est disponible à proximité, il peut être envisageable de proposer un stand de tests à l'entrée de l'évènement. Ces stands peuvent être tenus par des pharmaciens ou des personnes habilitées à réaliser des tests.

Recommandation : il est conseillé de se rapprocher d'une Agence Régionale de Santé (ARS) pour la mise en place d'un tel dispositif.

Attention : les auto-tests ne pouvant pas faire l'objet de la génération d'une preuve certifiée, ils ne pourront pas être acceptés.

Point de vigilance: une connexion internet sera nécessaire pour permettre la transmission et la récupération des résultats de tests sur le portail SI-DEP. De même, des moyens d'impression pour pouvoir remettre des preuves papier doivent être prévus.

- **Option d'un dispositif de médiateurs**

Il est conseillé de prévoir des médiateurs qui pourront sensibiliser les participants dans la file à préparer la preuve et la pièce d'identité avant les contrôles (régler la luminosité de l'écran, zoomer sur le 2D-DOC, afficher la preuve sur fond blanc, éviter les captures d'écran de 2D-DOC..). Certains médiateurs peuvent éventuellement rappeler aux participants les modalités de récupération de preuves via les portails dédiés.

Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire



Il est important d'informer le visiteur avant l'évènement sur le dispositif afin d'assurer la fluidité du processus de vérification à l'entrée

- La communication adressée au participant peut se faire via l'envoi d'un mail et/ou SMS à destination des participants en amont de l'évènement pour les informer de l'existence du dispositif sur l'application TousAntiCovid Carnet ainsi qu'un texte de communication pour site internet et revendeurs. Différents supports de communication sont mis à disposition aux organisateurs (cf Annexes).

• Messages clés :

- Rappeler les règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement ou rediriger vers les règles en vigueur
- Rappeler qu'une preuve sanitaire devra obligatoirement être présentée à l'entrée de l'évènement et rappeler les modalités possibles de présentation de cette preuve (TousAntiCovid Carnet, preuve papier certifiée ou, à défaut et dans la mesure de la reconnaissance de ce type de preuve, un compte-rendu biologique sans 2D DOC*)
- Rappeler les bonnes pratiques pour faciliter la lecture de la preuve sanitaire lors du contrôle (régler la luminosité de l'écran, zoomer sur le 2D-DOC, afficher la preuve sur fond blanc, éviter les captures d'écran de 2D-DOC, privilégier une preuve au format papier si écran mobile fissuré..)
- Rappeler que TousAntiCovid Verif sert à contrôler la conformité d'une preuve aux règles en vigueur à un instant T et ne permet ni de lire des informations de santé du participant (y compris type de preuve ou état de santé) ni de stocker des données.

* Les comptes-rendus biologiques sont acceptés jusqu'au 02.06.2021 uniquement.



* Les comptes-rendus biologiques ne sont plus acceptés depuis le 02 juin 2021.



Kit de déploiement du dispositif de contrôle sanitaire

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Pour la FAQ, veuillez vous référer au site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Sommaire Annexes

- Présentation de l'application mobile TousAntiCovid Carnet
- Exemple de preuves de test et de vaccins officielles au format papier
- Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication
- Supports de communication sur place, pour les participants et les organisateurs
- Contacts
- Rappel des mesures dictées par le Ministère chargé des Sports
- Retours d'expérience

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Présentation de l'application mobile TousAntiCovid Carnet

L'application TousAntiCovid Carnet permet d'importer les preuves sanitaires (y compris de toute sa famille), dans un seul carnet digital.

Importation du certificat de test dans TAC Carnet

<https://tousanticovid.stonly.com/kb/guide/fr/importer-son-certificat-de-test-siCsOIDGCZ/Steps/320836>

Importation du certificat de vaccination dans TAC Carnet

<https://tousanticovid.stonly.com/kb/guide/fr/importer-son-certificat-de-vaccination-TJLG8dT8fs/Steps/347514>



Adobe Acrobat Document



VOUS VENEZ DE VOUS FAIRE TESTER ? ENREGISTREZ LE CERTIFICAT DANS TOUTSANTICOVID !

Vous pouvez désormais consulter le certificat d'un résultat de test, sous forme dématérialisée, dans TousAntiCovid. Mais vous espérez le partager à votre famille et à vos contacts ?

Comment cela fonctionne-t-il ?

- 1** Votre statut est prêt. Vous récupérez le certificat par email ou directement grâce au lien sécurisé reçu par SMS.
- 2** Assurez-vous d'avoir téléchargé l'application TousAntiCovid et installé le certificat personnel à partir de votre email. Vous consultez le document directement depuis votre smartphone. Cliquez sur le bouton "Ajouter dans TousAntiCovid".
- 3** C'est fait, le certificat de résultat est disponible dans TousAntiCovid Carnet !
- 4** Vous pouvez désormais partager le certificat à votre famille et à vos contacts. Partagez-le avec votre famille ou à l'aide d'un lien sécurisé. Partagez-le avec vos contacts.
- 5** Suivez avec vos proches les étapes nécessaires pour découvrir les nouvelles fonctionnalités de TousAntiCovid et tester les premiers tests.

Plus toutes questions, un numéro gratuit est à votre disposition, 07 69 30 3 036.

Template Pour Consignes

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Exemples de preuves de test et de vaccin officielles au format papier

Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Données démographiques et de contact du patient
Nom de naissance: de LA SELLE
Prénoms: STANISLAS
Date de naissance: 01/09/1950
Adresse postale: 33 boulevard Piquus 75012 Paris
Code postal: 060000000
Courriel: test@gmail.fr



2D-DOC

Données concernant la réalisation du test
Nom du professionnel: DUPONT
Prénom du professionnel: PAUL
Identifiant / Profession / Code Postal: idNAT_PS_AN20201001151758_PROF_FHARMACIEN_CP_75012
Date et heure de prélèvement: 04/11/2020 18:53

Je soussigné PAUL DUPONT certifie que STANISLAS de LA SELLE (né(e) le 01/09/1950 a bénéficié le 04/11/2020 18:53 du test "SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94556-4)" dont le résultat s'est avéré :

POSITIF

En cas de résultat positif, contactez immédiatement et contactez rapidement votre médecin traitant (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de santé). L'Assurance Maladie va vous adresser un SMS avec un lien pour vous aider à préparer la liste des personnes avec qui vous avez été en contact rapproché ces derniers jours, ainsi que leurs coordonnées. Vous serez ensuite contacté par un agent de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, si le professionnel ayant réalisé le test ne vous l'a pas déjà remis, un code vous sera aussi envoyé très prochainement par e-mail, SMS ou par courrier pour vous déclarer dans l'application mobile "Tous Anti-Covid".

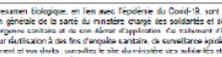
En cas de résultat négatif, respectez les gestes barrières. Vous pouvez télécharger l'application mobile "Tous Anti-Covid" (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>) qui vous permettra aussi de trouver les dernières informations concernant la diffusion de l'épidémie et de faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations dématérialisées.

Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site <https://mesconseilsCovid.sante.gouv.fr/>.
Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte <https://sante.fr/savoir/trouver/DepistageCovid>. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti.

Marque et référence du test : Numéro de lot : Date de réception :

Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient a donné son accord pour la réalisation de ce test.

Tampon et/ou signature du professionnel : 

Date: 

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie de Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé (SIN) et sont mises à la disposition de la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2002 portant statut d'urgence relative au statut des professionnels de santé exerçant en France, et de la loi n° 2004-2287 du 22 avril 2004 relative à la sécurité des données de santé. Pour plus d'informations sur le traitement et vos droits, consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://www.ministere-des-solidarites-et-de-la-sante.gouv.fr/les-donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale suivante ou contacter nos données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 11 avenue Duquesne - 75001 PARIS 17^{SP} ou l'adresse électronique sin@dgsc.solidarites.gouv.fr.

Ce document a été édité dans SI-DEP le 10/11/2020. Il peut être importé dans le logiciel du professionnel ayant réalisé le test pour la traçabilité et faire l'objet d'une alimentation dans le dossier médical partagé (www.dmp.fr).

Attestation de vaccination Covid-19

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



SE VACCINER, SE PROTÉGER

Nom: **Durand** Vaccin : **COMIRNATY Pfizer/BioNTech**
Prénom: **Jean** Rang de la dernière injection effectuée : **2**
Date de naissance: **01/04/1900** Date de dernière injection effectuée : **jj/mm/vaaaa**
État de Vaccination : **Terminé**



2D-DOC



Flashez pour ajouter dans Tous AntiCovid

Cette attestation est compatible avec "Tous anti-Covid", elle est susceptible d'évoluer dans son contenu pour s'ajuster aux normes européennes.
Ce document est personnel et non transférable.
Il est délivré en application du décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19.
Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux données qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition sur une partie du traitement. Ces droits s'exercent auprès du Directeur de votre caisse d'assurance maladie de rattachement en contactant le ou la délégué(e) à la protection des données. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, rendez-vous sur le site d'information https://www.ameli.fr/sites/default/files/documents/21690/document/vaccin_covid_mention-complète-information-personnes-conseil.pdf.
La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quelconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 et svts du Code Pénal).
En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L. 162-1-14 de la loi du code de la Sécurité Sociale.



Annexes

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Logo TousAntiCovid et charte graphique pour la réalisation de supports de communication

Ces éléments graphiques incluent le logo TousAntiCovid et sa charte graphique. Ils peuvent servir comme éléments à inclure dans les supports de communication destinés aux participants.



LOGO TAC.zip



Adobe Acrobat
Document

- Cadre réglementaire et sanitaire
- Dispositif Contrôle TAC Verif
- Installation/MAJ TAC Verif
- Parcours participant et communication
- FAQ
- Annexes**

Supports de communication sur place, pour les participants et pour les organisateurs

MÉMO TOUSANTICOVID VERIF LITE

TousAntiCovid Verif Lite est l'application qui permet de scanner le 2D-DOC certifiant les preuves sanitaires présentées par le participant via l'application TousAntiCovid Carnet ou au format papier. Une fois le 2D-DOC scanné, TousAntiCovid Verif Lite vérifie l'authenticité des preuves sanitaires et définit si une preuve est valide ou non.

Comment utiliser TousAntiCovid Verif Lite ?

- Je scanne le 2D-DOC sur la preuve sanitaire**
 Lecture de preuve dans TousAntiCovid Carnet **OU** Lecture de preuve sur papier
- Le résultat s'affiche**
 L'application extrait les informations depuis le 2D-DOC. Un message s'affiche en vert ou en rouge selon la validité de la preuve sanitaire. Une preuve invalide entraîne le refus de l'accès à l'évènement.
 TousAntiCovid Verif Lite ne donne pas de détail sur le type de preuve contrôlée et ne donne pas la raison de l'invalidité de la preuve le cas échéant.
- Je vérifie la pièce d'identité**
 Toute preuve sanitaire doit être vérifiée simultanément avec une pièce d'identité. La vérification de la pièce d'identité est une étape obligatoire du contrôle sanitaire.

Je fais des tests avant d'accueillir les premiers participants


 2D-DOC
 Cycle vaccinal non valide


 2D-DOC
 Test non valide


 2D-DOC
 Cycle vaccinal valide


 Fichier pour importer dans TousAntiCovid
 Pas un 2D-DOC

FICHE DE RÉOLUTION TOUSANTICOVID VERIF LITE

Que faire si TousAntiCovid Verif Lite n'arrive pas à lire un 2D-DOC ?

J'invite le participant à se connecter sur un portail pour récupérer sa preuve sanitaire (portail SI-DEP pour une preuve de test RT-PCR ou antigénique ou portail du téléservice de l'Assurance Maladie <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> pour une preuve de vaccination).

Que faire si le 2D-DOC est lisible mais que la preuve est affichée comme invalide ?

Je rappelle au participant qu'il existe trois types de preuves valides (en tant qu'organisateur je n'ai pas accès au détail des données relatives à la preuve présentée) :


Une preuve de vaccination
 (cycle vaccinal complet + délai nécessaire pour le développement des anticorps)


Une preuve de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h


Une preuve de rétablissement
 (test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois)

Pour tout autre problème, je me réfère à l'organisateur pour une mise en relation avec le support technique.



Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

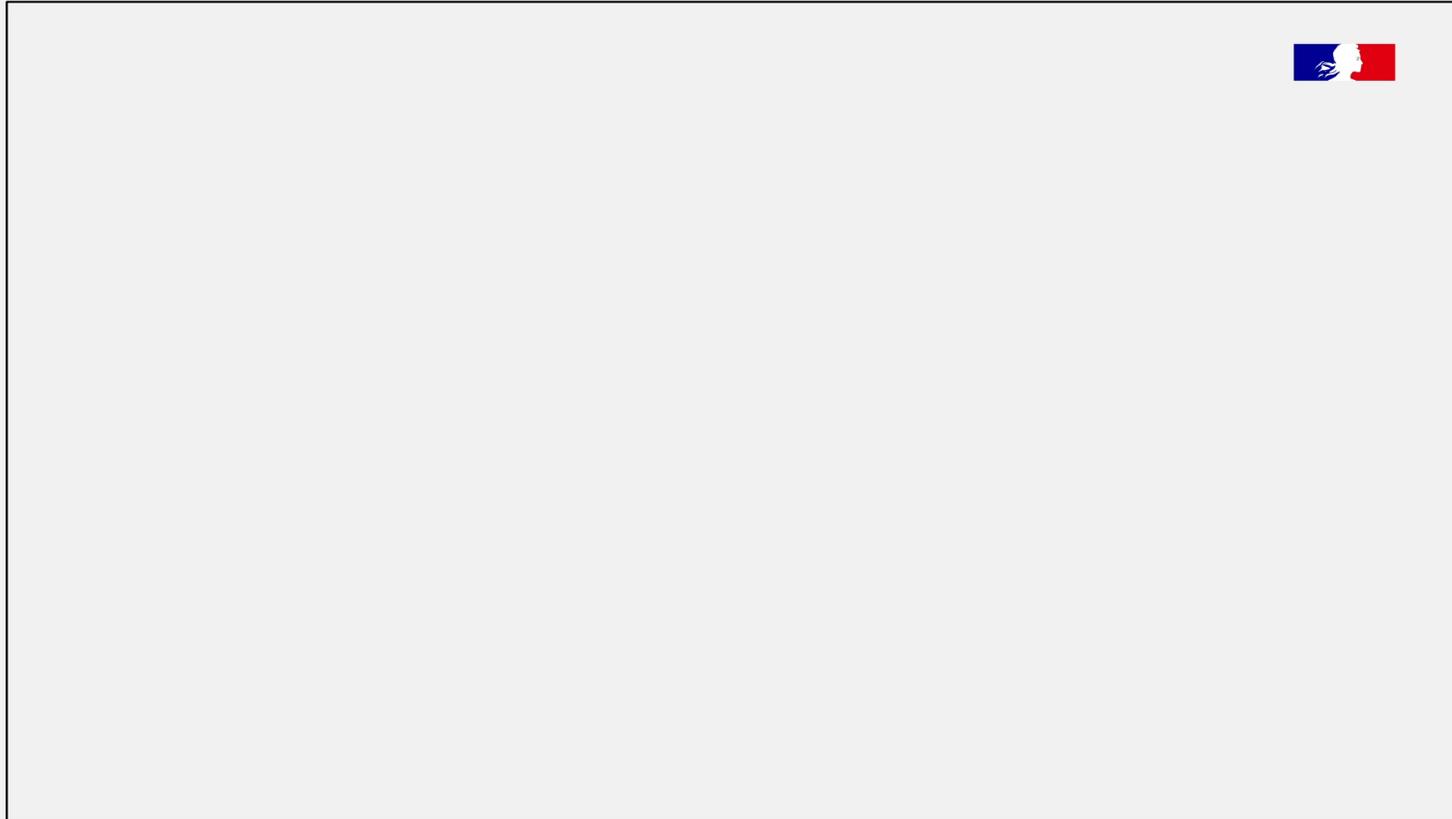
Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Supports de communication sur place, pour les participants et pour les organisateurs



Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Vignettes réseaux sociaux

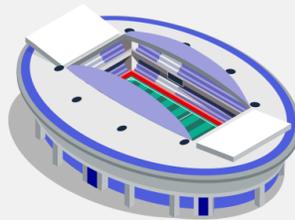
**Avez-vous pensé
à votre pass
sanitaire ?**



**Avez-vous pensé
à votre pass
sanitaire ?**



**Avez-vous pensé
à votre pass
sanitaire ?**



**Avez-vous pensé
à votre pass
sanitaire ?**





Annexes

Version temporaire

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Contacts

- **Contact support technique:**
 - Par téléphone: 0800 087 148 (ligne dédiée aux professionnels)
 - Par mail: contact@tousanticovid.gouv.fr

Cadre réglementaire et sanitaire

Dispositif Contrôle TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et communication

FAQ

Annexes

Rappel des mesures dictées par le Ministère chargé des Sports disponible sur le lien suivant :

[Site officiel Ministère chargé des sports](#)



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

| CATÉGORIES | 19 mai 2021 | 9 juin 2021 | 30 juin 2021 |
|--|--|---|---|
| | Couvre-feu à 21h | Couvre-feu à 23h | Fin du couvre-feu |
| PUBLICS PRIORITAIRES | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles |
| <ul style="list-style-type: none"> Sportifs de haut niveau et professionnels Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) Formation professionnelle et universitaire | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles Vestiaires ouverts Dérégation au couvre-feu | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles Vestiaires ouverts Dérégation au couvre-feu | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles Vestiaires ouverts |
| MAJEURS | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Pratique individuelle | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur uniquement Pratique sans contact uniquement Rassemblement 10 personnes maximum | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur pratique avec contact autorisée En intérieur pratique sans contact uniquement Rassemblement 10 personnes maximum | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation |
| <ul style="list-style-type: none"> Pratique encadrée | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur uniquement Pratique sans contact uniquement 10 personnes maximum sur la voie publique Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur pratique avec contact autorisée En intérieur pratique sans contact uniquement 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles Plus de limitation des rassemblements |

| CATÉGORIES | 19 mai 2021 | 9 juin 2021 | 30 juin 2021 |
|---|--|--|---|
| | Couvre-feu à 21h | Couvre-feu à 23h | Fin du couvre-feu |
| COMPÉTITIONS | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Haut niveau et professionnel | Autorisé | Autorisé | Autorisé |
| <ul style="list-style-type: none"> Amateurs Mineurs | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Pratique avec contact autorisée Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Pratique avec contact autorisée Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Pratique avec contact autorisée Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants |
| <ul style="list-style-type: none"> Amateurs Majors (hors publics prioritaires) | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Pratique sans contact uniquement Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur : sans limitation de participants Équipement intérieur : Interdit | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur, pratique avec contact autorisée En intérieur, pratique sans contact uniquement Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur : sans limitation de participants Équipement intérieur : jauge à 50% de la capacité | <p>Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants |
| SPECTATEURS | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Espace public | - Rassemblement 10 personnes maximum | - Rassemblement 10 personnes maximum | - Règle en vigueur dans l'espace public à date |
| <ul style="list-style-type: none"> Équipement extérieur ou ERP de plein air éphémère | <ul style="list-style-type: none"> Assis uniquement Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes | <ul style="list-style-type: none"> Assis uniquement Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes Pass sanitaire à partir de 1000 personnes | <ul style="list-style-type: none"> Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet Pass sanitaire à partir de 1000 personnes |
| <ul style="list-style-type: none"> Équipement intérieur | <ul style="list-style-type: none"> Assis uniquement Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes | <ul style="list-style-type: none"> Assis uniquement Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 2000 personnes | <ul style="list-style-type: none"> Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet Pass sanitaire à partir de 1000 personnes |
| VESTAIRES COLLECTIFS | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines | <ul style="list-style-type: none"> Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines | <ul style="list-style-type: none"> Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines |
| RESTAURATION, BUVETTE | | | |
| | - Protocole HCR applicable | - Protocole HCR applicable | - Protocole HCR applicable |

Cadre réglementaire et
sanitaire

Dispositif Contrôle
TAC Verif

Installation/MAJ TAC Verif

Parcours participant et
communication

FAQ

Annexes

Retours d'expérience

« C'est rassurant : plus besoin de
prendre en main les documents.
Un seul flash et toute l'information
apparaît ! »

Vanessa – Responsable clientèle chez
Air France

« Un outil simple, rapide et
efficace »

Cathy – Responsable clientèle chez
Air France

« Avec TAC Verif, c'est simple et
efficace comme un clic »

Céline – Agent des services
commerciaux chez Air France